

électeurs, s'ils pensent qu'ils vont arriver à quelque chose en assurant un service de moins bonne qualité à mes électeurs qui s'adressent à eux pour des besoins particuliers, je crois qu'ils ne comprennent pas réellement le processus et ce qu'est leur travail. S'ils veulent m'embêter moi, soit. Mais ça ne durera pas longtemps.

Bien qu'il me pose certains problèmes, je voterai sans la moindre hésitation en faveur de ce projet de loi. Nous avons amendé le projet de loi. Nous l'avons modifié. Nous avons dit, par exemple, que les présidents des sociétés d'État n'auraient aucune augmentation cette année. Pourquoi n'en avons-nous pas fait autant pour les postiers? Ça m'ennuie au plus haut point. En fait, la façon appropriée d'amender ce projet de loi serait, si nous incluons les présidents des diverses sociétés d'État, d'inclure également les gens qui travaillent pour ces sociétés.

J'ai du mal à digérer le fait que les employés de la Société canadienne des postes aient pu rejeter l'augmentation salariale assez substantielle qui leur avait été offerte au cours des négociations. Ils ont rejeté cette offre et se sont mis en grève. Il semble qu'ils vont obtenir au moins autant que ce qu'ils ont rejeté. Quel dommage. Quel dommage qu'ils se soient pas visés par le critère des zéro, trois et trois.

L'autre point, à mon avis non négligeable, est que quelques fonctionnaires m'ont dit que leur rendement s'en ressentirait. Des dispositions du projet de loi imposent des amendes pouvant atteindre 1 000 \$ par jour pour chaque employé, 50 000 \$ par jour pour les dirigeants du syndicat et 100 000 \$ pour le syndicat si les employés ne rentrent pas au travail.

Savez-vous ce qui manque ici? C'est la volonté de travailler et de retourner au travail. Il me semble qu'il devrait y avoir une autre disposition prévoyant que les employés qui refuseront de rentrer au travail en raison de ce conflit seront congédiés.

Je suis déçu que cette disposition ne soit pas dans ce projet de loi parce que c'est ce que je crois. Ils peuvent faire valoir leurs revendications comme ils l'entendent, mais lorsqu'il s'agit de faire son travail, si vous refusez, vous devriez être congédié. Je suis désolé qu'il n'y ait pas de disposition en ce sens dans le projet de loi. Je le pense.

### *Initiatives ministérielles*

Lorsque les postiers ont fait la grève dans ma circonscription, il y avait en face d'eux une foule encore plus nombreuse qui criait: «Congédiez les grévistes, embauchez les chômeurs!»

Je termine en disant que j'appuierai le projet de loi parce que les électeurs de ma circonscription ont droit aux services gouvernementaux qu'ils paient par leurs impôts. Je crois que cette mesure législative fera en sorte qu'ils reçoivent les services auxquels ils ont droit.

**M. George S. Baker (Gander—Grand Falls):** Monsieur le Président, je me demande si le député pourrait nous expliquer plus en détail sa déclaration au sujet du gel des salaires.

Il a dit que les présidents de nos sociétés d'État n'auraient aucune augmentation. Il a dit aussi que s'ils avaient à subir ce gel de leur salaire, les gens qui travaillent pour eux devraient aussi voir leur salaire gelé.

• (1250)

Je me demande si le député pourrait dire à la population canadienne pourquoi le gouvernement fédéral ne veut pas dévoiler le salaire des dirigeants de nos sociétés d'État.

Par exemple, le président du CN, M. Lawless, gagne environ 360 000 \$ par année. C'est son salaire. Pauvre diable, dont le salaire sera gelé à 360 000 \$ par année. Pauvre homme, avec son revenu gelé. Mais à quoi s'établit son salaire exactement? C'est un secret. Le gouvernement du Canada ne veut pas révéler le chiffre exact. Il paraît que c'est une question de respect de la vie privée.

Le président de Postes Canada, dont le député vient de parler, gagne environ, je ne sais pas au juste, mais je dirais que c'est quelque part entre 260 000 \$ et 280 000 \$ par année. Pauvre diable, dont le salaire est gelé à un quart de million de dollars par année. Ne compatissez-vous pas avec ce pauvre homme? Que va-t-il faire? Nous devrions tous nous en inquiéter vivement. Ses bonis sont gelés également. Pauvre de lui.

Je pose donc deux questions au député. Le gouvernement du Canada refuse de dévoiler le salaire des dirigeants de ses 35 sociétés d'État. N'est-il pas un peu ridicule de la part du député de dire que, puisque le gouvernement a gelé leur salaire à environ un quart de million de dollars chacun, avec une marge d'erreur de